

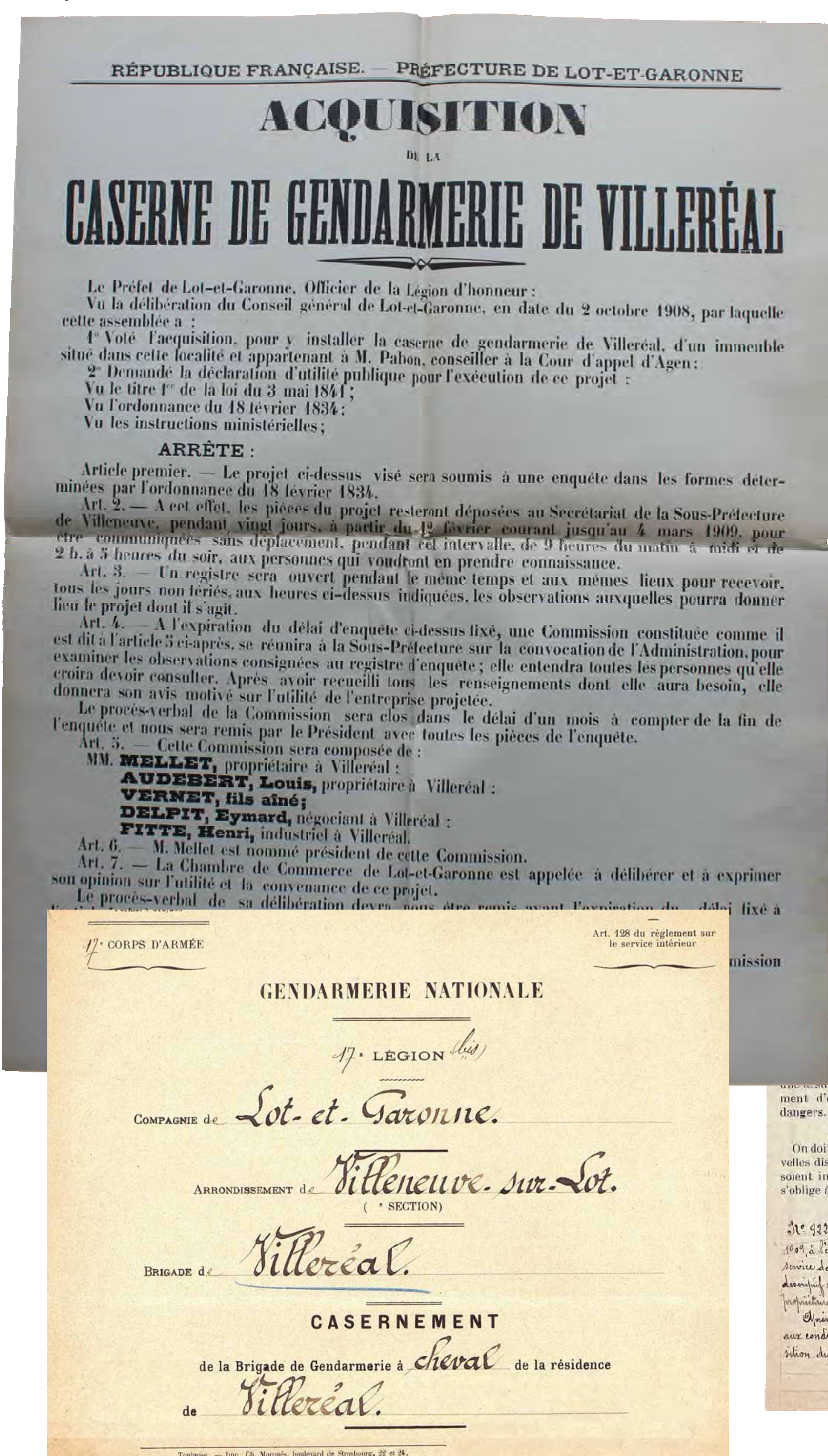
Les gendarmes enfin chez eux

Quatre ans après leur installation, c'est une fillette de sept ans, Catherine Thérèse Neuville, qui devient propriétaire du bâtiment qu'ils occupent. On est en 1860. Coup sur coup, son grand-père, Antoine Neuville, meurt le 7 mai à Naresse, puis Guillaume, son père, le 29 décembre à Villeréal. Catherine hérite. C'est sa mère, remariée entretemps, qui en 1864 renouvelle le bail pour neuf ans. Mais pas le suivant car, en mai 1873, Catherine Thérèse qui aura vingt ans en novembre, épouse Jérôme Pabon, avocat. C'est lui qui signera désormais, ainsi qu'en 1882, « *agissant comme administrateur des biens et des droits de sa femme* ». Le 16 août 1890, il obtenait que « *le bail pour le casernement de la brigade à cheval de Villeréal soit prolongé pour une durée de 18 ans et pour la somme de 1 600 F par an.* » À cette époque, Jérôme Pabon est conseiller à la cour d'appel d'Agen où il vit avec Catherine Thérèse. Dans trois ans, il sera élu conseiller général du canton, après une campagne rocambolesque face à son prédécesseur, Pierre Besse, donc la réélection sera annulée...



En 1911, la caserne du tour de ville abritait cinq gendarmes à cheval et leurs familles : le brigadier Pierre Drouilhét ainsi que les quatre gendarmes Cussol Jean, Gleyzes Étienne, Dallet Pierre et Delpech Isidore. Coll. J. Laurière

À en juger par la liste des réparations et améliorations demandées dans le bail de 1890 (*35 lignes manuscrites*) et toujours existantes en 1909 (*état descriptif ci-dessous*), l'immeuble n'est plus vraiment en bon état. Pourtant, le 2 octobre 1908, soit un an avant l'échéance du bail de location, Jérôme Pabon et le Conseil général s'accordaient sur la vente de l'immeuble. La décision votée, une enquête publique était ouverte le 5 février 1909. La commission composée de cinq Villeréalais : MM. Mellet et Audebert Louis, propriétaires, Vernet, fils aîné, Delpit Eymard, négociant, et Fitte Henri, industriel, émettait un avis favorable. L'acquisition était déclarée d'utilité publique le 24 juillet 1909. Le Département entérinait l'achat un an plus tard, le 28 juillet 1910.



1910 - LE DÉPARTEMENT ENTÉRINE L'ACHAT DE LA CASERNE

ÉTAT DESCRIPTIF du Bâtiment proposé pour le Casernement de la Brigade de Gendarmerie à cheval composée de cinq hommes.

LIEU où le bâtiment est situé	NOM du PROPRIÉTAIRE	PRIX du LOYER	TEMPS pour lequel le bail est proposé	ÉPOQUE à laquelle le bail doit commencer à prendre cours	OBSERVATIONS
Villeréal (Département de Lot-et-Garonne)	M. Mellet et Audebert Louis	1 600 F par an	18 ans	à partir du 1er octobre 1908	...

LE COLONEL AUDIÉ MET LES POINTS SUR LES "I"

Le Colonel Audié met les points sur les "i" : "Après l'exécution des travaux demandés le casernement satisfait aux conditions nécessaires pour le logement de la brigade de gendarmerie à cheval de Villeréal."

